



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 15 Avril 2024 à 19 heures 30 minutes
Salle d'honneur de la mairie

Présents :

M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, M. DELPLACE Francis, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annie, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

Procurations :

Mme PLUQUIN Céline donne pouvoir à Mr GALLOIS Dominique, Mme BECUE Marie-Claude donne pouvoir à Mme MENARD Michèle, M. DELANNOY Michaël donne pouvoir à M. DELBECQUE Benoît, M. GONTIER Benjamin donne pouvoir à M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen donne pouvoir à Mme HANNEDOUCHE Sandrine.

Excusées :

Mme BECUE Marie-Claude, M. DELANNOY Michaël, Mme GALFRE Carmen, M. GONTIER Benjamin, Mme PLUQUIN Céline

Secrétaire de séance : M. GALLOIS Christian

Président de séance : M. FLAJOLET André

Le quorum est atteint, André FLAJOLET, Maire, ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

André FLAJOLET : Si vous en êtes d'accord, je vous demande de faire un ajout à la liste des 14 questions que nous avons, parce que nous avons oublié sur une délibération de 2023 deux mots simplement, ça concerne l'hôpital de Saint-Venant et l'utilisation des salles par l'EPSM. Pas de souci ? On est d'accord ? Je vous en remercie.

La question n°1 porte sur l'approbation du procès-verbal. Alors on en avait discuté la dernière fois. Le procès-verbal a été vérifié, celui de la dernière séance et celui de l'avant-dernière séance. Ce que je propose comme méthodologie pour éviter des problèmes, à la fois, multiples et variés et pour éviter des frais parfaitement inutiles, c'est que l'on adresse à tous les élus sans exception par mail le texte tel qu'il ressort du script en laissant 8 jours à chaque élu pour faire ses observations avant que le compte rendu ne devienne définitif et soit présenté au conseil pour validation. Je pense que ça permet à la fois à chacun d'apporter précisément le sens de ce qu'il voulait faire et de ce qu'il voulait dire, ça permet aussi de soulager ici la machine à ronéotyper, ça permet quelques économies substantielles en matière de papier. Voilà si vous êtes d'accord sur cette méthodologie, elle commence dès aujourd'hui. Je vous adresserai dans la semaine par mail le dernier compte-rendu, il est pratiquement finalisé mais il reste quelques

remarques à faire, à la limite on aurait pu le faire mais on n'a pas eu le temps de le faire d'accord ? Et celui d'avant

Dominique GALLOIS : C'est Février ?

André FLAJOLET : D'accord. Il a été corrigé est-ce que cela vous convient ?

Laure DEBEAUMONT : J'ai fait toutes les modifications que tu m'as envoyé

André FLAJOLET : Est-ce qu'on peut le valider en l'état ?

Dominique GALLOIS : OK mais il n'y a personne d'autre qui apporte de modifications ?

Laure DEBEAUMONT : Non

André FLAJOLET : Ok ça vous va comme méthodologie ? Je vous en remercie.

Organisation du temps scolaire – Groupe scolaire Lamartine Prévert

André FLAJOLET : Acte 1, organisation du temps scolaire – Groupe scolaire Lamartine Prévert, il convient, si vous en êtes d'accord, de voter à nouveau pour 3 ans la délibération qui autorise la semaine de 4 jours puisque nous sommes en système dérogatoire, le système non dérogatoire c'est 4,5 jours donc est-ce que l'on maintient ces 4 jours ou est-ce que l'on revient dessus ? Apparemment si j'ai bien compris cela convient à tout le monde : aux enseignants, aux parents. Est-ce que l'on prolonge ? Pas de problème ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Je donne la parole à Sandrine qui va de façon intensive vous parler des stages, stages à thème, des rémunérations et autres joyusetés de cette nature pour préparer l'été.

ALSH, Stage Théâtre, Stages à thème 2024 – Rémunération des animateurs

Sandrine HANNEDOUCHE : Donc vous avez les documents sur table. Je vais d'abord faire référence à la rémunération des animateurs. C'est le premier document. La commune organise, de nouveau, comme chaque année l'accueil de loisirs juillet-août, stage théâtre également, stage à thème pour juillet 2024. A noter que le stage danse cette année ne se fera pas, Mme QUIMBETZ Amandine n'a pas souhaité cette année reconduire ce stage danse mais elle dit revenir si possible en force l'année prochaine. Donc il n'y aura que 3 structures d'accueil qui vont être mises en place cet été donc l'accueil de loisirs, le stage théâtre et les stages à thème. Evidemment nous avons besoin d'une équipe de direction, nous avons également besoin d'une équipe d'animateurs. Je vous laisse donc regarder les différentes rémunérations qui sont accordées à chacun en fonction de leur statut et puis également la préparation pédagogique liée soit à l'accueil de loisirs, soit au stage théâtre, soit les stages à thème. Les rémunérations avaient été augmentées deux années de suite donc cette année pour juillet et août 2024 nous reprenons les rémunérations de l'année dernière, de 2023.

André FLAJOLET : Sauf l'indemnité pour le camping

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui, j'allais y venir après. Il y a également l'accord des indemnités de surveillant de baignade 10 % du salaire pour celui ou celle qui a ce diplôme supplémentaire, c'est un profil qui est très recherché, donc j'ai envie de dire qu'il faut valoriser ces animateurs qui ont ce diplôme supplémentaire et puis également nous souhaitons cette année, cela n'a pas été fait depuis la crise sanitaire liée à la COVID, nous remettons en place cette année le camping mais uniquement par petits groupes donc cette année peut-être en juillet maternelle, ce camping ne sera accessible qu'aux grandes sections et en juillet primaire, il ne sera accessible qu'aux plus grands. On remet donc en place

progressivement ces nuits camping et donc une indemnité de 15 euros par nuit pour les animateurs qui auront la responsabilité de ces enfants sur ce camping.

André FLAJOLET : Est-ce que ça va ? Y-a-t-il des questions à poser ? C'est très traditionnel mais en même temps on vous explique au fur et à mesure les modifications. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non. Merci Sandrine, deuxièmement.

Sandrine HANNEDOUCHE : Ensuite on revient sur le deuxième document. La participation des communes partenaires. Ce document est également sur votre table. Nous avons reçu ce jeudi soir avec Valérie CATTEZ et Elodie VEILLEROY les représentants des communes partenaires. Nous leur avons présenté le bilan financier pour l'accueil de loisirs, stage théâtre, stages à thème et le stage danse de 2023 et chaque commune partenaire s'engage de nouveau à participer au financement pour l'année 2024 pour ces 3 structures d'accueil donc à savoir pour l'accueil de loisirs juillet et août, les communes partenaires s'engagent à participer au financement donc à savoir verser 20 euros par enfant, par jour pour chaque enfant rattaché à la commune, concernant le stage théâtre, chaque commune partenaire s'engage à verser la somme de 170 euros par enfant pour la période des 3 semaines et enfin pour les différents stages à thème, même chose chaque commune partenaire s'engage à verser la somme de 20 euros par enfant, par jour pour chaque enfant concerné au sein de cette commune et, en contrepartie, les familles des communes partenaires ont droit au tarif saint-venantais et nous organisons le transport des enfants le matin et le retour le soir vers 17 heures.

Dominique GALLOIS : Sandrine, en règle générale, le bilan, il donne quoi ? Saint-Venant supporte un déficit ou vous êtes allés plus loin ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Concernant l'accueil de loisirs, nous présentons un déficit évalué à peu près à 30 000 euros.

Dominique GALLOIS : Oui

Sandrine HANNEDOUCHE : Concernant le stage théâtre, nous avons un déficit pour l'année 2023 évalué à environ 1 800 euros. Le Stage Danse, l'année dernière, a été très déficitaire autour de 5 000 euros. Je n'ai pas forcément le montant.

Dominique GALLOIS : Non, non c'est pour avoir une idée

Sandrine HANNEDOUCHE : Et concernant les stages à thème autour de 4 000 euros

Dominique GALLOIS : Donc comment vous évaluez, vous établissez la tarification pour les gamins qui viennent des communes partenaires puisque là on est d'accord du coup que Saint-Venant accepte le poids...

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui, oui c'est Saint-Venant qui est impacté par ...

Christian GALLOIS : Non, non

André FLAJOLET : Non il faut être plus précis que ça. Saint-Venant supporte la totalité du service administratif et organisationnel d'accord ? Les communes partenaires, en réalité, apportent l'équivalent de la dépense pour l'ensemble de leurs enfants et nous, nous avons un déficit pour nos propres enfants.

Dominique GALLOIS : Donc un déficit de 30 000 euros ?

Christian GALLOIS : Pour moi, le déficit annoncé alors je n'ai pas vu les chiffres de cette année, mais les autres années c'était comme ça, c'était que le déficit de Saint-Venant. Par exemple, on mettait dans

le coût d'organisation des CLSH, on mettait un coût de notre personnel administratif etc, qu'on répartissait au niveau des communes.

Dominique GALLOIS : Oui c'est ce qu'on appelle les coûts indirects

André FLAJOLET : Le coût global, le déficit global pour les enfants Saint-Venantais est de 40 856,69 euros pour 2023, pour les enfants saint-venantais. Ça c'est ce que nous ça nous coûte. Le chiffre d'affaires global, c'est important, il est de 274 000 euros, il passe par nos caisses donc il est en factures dans nos caisses et nous recevons ensuite de la part des familles 107 000 euros, de la part des communes 93 000 euros, de la part de la CAF 32 000 euros donc c'est bien en recettes donc c'est une façon d'éclairer votre questionnement de la semaine dernière sur la surcharge de travail puisque 274 000 euros dont 140 000 euros de charge de personnel, c'est l'équivalent de 3,5 salaires complets chargés.

Dominique GALLOIS : Oui oui mais les communes participent aux coûts indirects ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui tout à fait

André FLAJOLET : Oui tout à fait

Christian GALLOIS : Oui on met dans le bilan. Pour être même très précis, les enfants extérieurs, c'est-à-dire aux communes partenaires, un enfant qui vient d'Isbergues, d'Haverskerque, par contre là ce sont les saint-venantais qui supportent le déficit qui est relativement faible, du fait qu'on demande un tarif beaucoup plus élevé à ces enfants-là.

Dominique GALLOIS : C'est assez marginal.

Christian GALLOIS : C'est pour ça que le coût il est beaucoup plus élevé pour les enfants extérieurs.

Sandrine HANNEDOUCHE : Il y a très peu d'enfants des communes extérieures.

Dominique GALLOIS : En fait, ce que je comprends c'est que les communes partenaires paient le juste prix on est d'accord ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Ah oui.

Christian GALLOIS : Ce qu'il faut bien comprendre c'est que quand on fait le bilan avec les 20 euros et les 170 euros, il y a une régularisation qui se fait pour réajuster.

Dominique GALLOIS : Oui je vois.

André FLAJOLET : Je vous redonne les 3 chiffres : les familles payent 107 232 euros, la CAF 32 950 euros, les communes partenaires 93 270 euros et le déficit supporté par la ville de Saint-Venant est de 40 856 euros. Les documents seront à votre disposition la semaine prochaine en mairie si vous souhaitez les consulter, avec les répartitions et les camemberts, il n'y a aucun problème là-dessus.

Dominique GALLOIS : Pour schématiser, s'il n'y avait pas de commune partenaire et pas d'enfants, on ferait un centre de loisirs que de Saint-Venant, ce n'est pas ce que je préconise, vous auriez le même déficit ?

Christian GALLOIS : Oui.

André FLAJOLET : Oui peut-être même légèrement supérieur.

Dominique GALLOIS : On est d'accord

André FLAJOLET : Parce que les charges...

Dominique GALLOIS : Oui elles sont incompressibles on est d'accord.

André FLAJOLET : Oui c'est pratiquement incompressible.

Dominique GALLOIS : D'accord, là vous avez répondu.

André FLAJOLET : Pour être encore plus précis, mais là c'est plutôt Sandrine qui doit répondre que moi car je ne m'en occupe absolument pas. Les sélections se font non pas selon les communes mais se font bien selon les profils.

Dominique GALLOIS : Les sélections ?

André FLAJOLET : Les sélections des animateurs et donc on peut considérer cette année, j'ai cru que c'était 45% de Saint-Venantais et 55% d'extérieurs ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Non je n'aurais pas dit, on fait en sorte, enfin lors des entretiens j'étais présente, j'ai les noms mais pas les pourcentages, je rappelle qu'il est possible de privilégier peut-être les animateurs des communes partenaires mais nous ne refusons pas les animateurs des communes extérieures quand le profil est très intéressant, qu'ils apportent une plus-value à l'accueil de loisirs ou aux stages à thème, au stage danse.

André FLAJOLET : OK, pas de soucis là-dessus on est d'accord ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie

Tarifs des activités de loisirs Juillet et Août 2024

André FLAJOLET : Délibération suivante, activités de loisirs, les tarifs pour les familles

Sandrine HANNEDOUCHE : Donc c'est le troisième document. Donc on revient d'abord sur les tarifs pour l'accueil de loisirs pour le mois de juillet et le mois d'août. Notez déjà que pour le mois de juillet, nous sommes partis pour 4 semaines et pour le mois d'août 3 semaines, l'année précédente, l'accueil de loisirs n'avait fonctionné que sur 3 semaines en juillet et 4 semaines en août et cette année on a fait l'inverse. Donc vous avez les dates pour le mois de juillet et les dates pour le mois d'août.

Nous avons évidemment passé les conventions avec les chefs d'établissement du groupe scolaire, nous avons besoin de l'école primaire, de l'école maternelle, nous avons également besoin de la restauration scolaire du collège Georges Brassens pour le bon fonctionnement de ces accueils de loisirs et puis également pour l'accueil des enfants qui seront au stage théâtre.

On peut recruter jusqu'à 70 animateurs et puis après de nouveau je vous laisse regarder les tarifs demandés aux familles, les tarifs avaient été augmentés l'année dernière donc ils restent identiques à ceux de l'année dernière donc tarifs Saint-Venantais, aux communes partenaires et puis également ceux appliqués aux familles des communes extérieures qui souhaitent mettre leur enfant sur Saint-Venant.

Sachez que pour le mois de juillet, nous avons eu énormément de difficultés à trouver une directrice pour le mois de juillet primaire, j'ai envie de dire heureusement une personne s'est manifestée début mars. J'avoue que je craignais et je ne sais pas quelle aurait été l'issue mais voilà nous avons eu énormément de mal à recruter nos directeurs. En juillet primaire nous avons une jeune dame qui nous vient de Bully-les-Mines, ce sera Colline HECQUET, en maternelle nous avons de nouveau Frédéric SOUBRY et en Août Elodie RICOUART. Mais je sens très bien que pour les années prochaines, ça va être de plus en plus tendu pour trouver des directeurs et qui auront aussi la formation nécessaire pour gérer un accueil

de loisirs, c'est assez compliqué je le reconnais. Pour cette année je suis confiante, on a enfin trouvé nos 3 directeurs mais voilà, j'ai envie de dire que j'appréhende déjà l'année prochaine.

André FLAJOLET : Non, serein.

Sandrine HANNEDOUCHE : Concernant le stage théâtre, je vous laisse tourner l'autre page. Donc concernant le stage théâtre, nous sommes repartis sur 3 semaines du 8 Juillet au 26 Juillet toujours dirigé par Jeanne CALESSE.

Je vous laisse regarder, enfin vérifier les tarifs qui sont identiques à ceux de l'année dernière, même chose les tarifs avaient augmenté l'année dernière et donc on reprend les mêmes que ceux de 2023.

Et enfin je termine avec les tarifs stages à thème. Les stages à thème auront lieu également en juillet sur 3 semaines du 8 Juillet au 26 Juillet, de nouveau dirigés par Elodie VEILLEROY. Comme l'année dernière elle met en place 3 stages différents, donc le premier stage qui va s'adresser, le contenu de chaque stage n'est pas encore totalement défini, là on a les intitulés : le premier stage sera intitulé Stage Olympique et Paralympique qui s'adressera aux plus âgés de 13 à 17 ans, elle souhaite revenir sur certaines épreuves qui se font durant les jeux olympiques et paralympiques. La deuxième session, si je puisse dire le stage nature qui s'adressera aux 10-13 ans et comme l'intitulé le note tournera autour de la nature, donc une soirée camping, une sortie en forêt enfin voilà d'autres activités sont prévues et puis également un dernier stage, le stage sport innovant qui aura lieu la dernière semaine, du 22 au 26 Juillet et là qui s'adressera aux 11-15 ans et donc là elle mettra en avant les différents sports qui pour l'instant ne sont pas présentés aux J.O. Ne me demandez pas ce qui va être prévu mais des sports dits innovants.

Donc même chose elle pourra recruter, là elle a recruté Léo DEPLANQUE en tant que Directeur Adjoint qui sera aussi animateur et puis un autre animateur. Ils seront trois pour gérer ce stage à thème. Même chose je vous laisse regarder les tarifs qui sont identiques à ceux qui sont appliqués pour l'accueil de loisirs.

Francis DELPLACE : Pour les stages à thème, il n'y a pas d'autorisation pour les communes extérieures ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Non l'année dernière nous l'avions refusé aux communes extérieures et cette année on souhaitait de nouveau qu'il n'y ait que les Saint-Venantais puis les communes partenaires qui puissent avoir droit à ces 3 stages.

Francis DELPLACE : Pour le stage théâtre, il n'y a pas de convention ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Convention ? Avec les communes partenaires ?

Francis DELPLACE : Oui comme les autres ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Si, si chaque commune partenaire s'engage à financer à hauteur de 170 euros.

Francis DELPLACE : Dans quels locaux ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Ils utilisent la salle de musique et puis....

Laure DEBEAUMONT : La salle des fêtes.

Sandrine HANNEDOUCHE : oui également la salle des fêtes.

Francis DELPLACE : Les locaux de l'école.

André FLAJOLET : Non CLSH et stages à thème

Sandrine HANNEDOUCHE : Après comme le stage danse n'aura pas lieu cette année, l'année dernière Amandine Quimbetz avait utilisé les trois locaux qui se trouvent au-dessus de la salle des maîtres de l'école primaire donc j'ai envie de dire ces trois salles sont de nouveau disponibles, c'est possible qu'on les propose à Jeanne Calesse si elle souhaite occuper une ou deux salles, à voir et à en discuter avec Amandine Quimbetz pour savoir si les trois salles sont disponibles durant cet été.

Anne-Claire HOUVENAGHEL : En sachant qu'on regroupe tout.

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui l'année dernière enfin il y a deux ans, c'est ce que vous avez fait. Vous n'aviez occupé qu'une salle et Jeanne avait pu prendre les deux autres salles.

Dominique GALLOIS : Comment vous vous organisez pour les sports innovants car pour l'instant donc tu n'as pas d'idée sur les sports qui vont être proposés ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Alors Elodie, après je peux redescendre au bureau, m'avait dressé une liste des sports innovants.

Dominique GALLOIS : Ah oui donc vous avez déjà une base ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui bien sûr.

Dominique GALLOIS : Ah oui d'accord.

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui, Elodie avait déjà pensé à quelques sports, alors elle passera soit par une association pour présenter ce sport, soit ce sont ses deux animateurs, si je peux dire, qui vont s'y coller.

Dominique GALLOIS : Pour attirer les jeunes ce serait intéressant quand même que ce soit dans la communication.

Sandrine HANNEDOUCHE : Ah oui bien sûr. Le dossier d'inscription ne sera mis en ligne que début mai et là dans ce dossier d'inscription tous les sports vont être notés.

André FLAJOLET : Tout sera précisé.

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui tout sera précisé.

André FLAJOLET : Vous avez la réponse à votre question de tout à l'heure, les communes extérieures 134 euros pour le coefficient en dessous de 700, c'est-à-dire qu'on est pratiquement à l'équilibre du coût.

Dominique GALLOIS : Oui d'accord, très intéressant

André FLAJOLET : Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non ? Merci. Sandrine toujours pour la cantine.

Tarifs Cantine Juillet et Août 2024

Sandrine HANNEDOUCHE : Alors concernant les tarifs cantine juillet et août 2024, donc tout simplement vous rappeler qu'il est possible de prendre son repas à la cantine donc que les tarifs pour les commensaux sont fixés à 4 euros le repas et 4,5 euros le prix du repas pour toutes les personnes extérieures.

Dominique GALLOIS : Moi j'avais une question là-dessus Sandrine ? Donc c'est le même prix, à peu près que pendant la période scolaire et simplement ma question, c'est les frais engagés pour la restauration pendant cette période-là sont-ils les mêmes que pendant la période scolaire ?

Sandrine HANNEDOUCHE : On passe par le même organisme, par API.

Dominique GALLOIS : C'est pareil ?

Sandrine HANNEDOUCHE : oui

Dominique GALLOIS : Bon d'accord. Ok et vous prévoyez quoi ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Après ne me demande pas le prix du repas car en fait il est inclus dans le...

Dominique GALLOIS : Non mais si en gros les charges sont les mêmes pendant la période scolaire ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui

Dominique GALLOIS : D'accord donc cela explique que le prix est similaire.

Sandrine HANNEDOUCHE : Donc ça veut dire que l'on accueille 300 ou 4 personnes supplémentaires à la cantine supplémentaire.

Dominique GALLOIS : Oui et vous ne proposez pas, comme pendant la période scolaire, des tarifs à la semaine éventuellement à la quinzaine pour inciter non ? Ou alors ils sont obligés d'y rester ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Pour inciter qui ?

Dominique GALLOIS : Les enfants à manger sur place, ils sont obligés de rester ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Ah oui, ça fait partie de l'activité.

André FLAJOLET : C'est complet.

Christian GALLOIS : Les tarifs c'est que pour des adultes qui viennent en complément.

Dominique GALLOIS : Ah oui oui d'accord.

Sandrine HANNEDOUCHE : Que ce soit peut-être des élus.

Laure DEBEAUMONT : Des agents.

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui du personnel administratif.

André FLAJOLET : En fait il y a pas mal de gars des services techniques .

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui qui mangent de temps à temps.

Christian GALLOIS : Les enfants c'est inclus dans le tarif.

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui dans le tarif en fait.

Dominique GALLOIS : Il y a beaucoup de monde qui vient manger comme ça ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Des extérieurs ?

André FLAJOLET : Une dizaine par jour

Sandrine HANNEDOUCHE : Même pas. L'année dernière je sais que Elodie avait travaillé avec une association donc évidemment les personnes qui étaient là toute la journée, on ne les a pas renvoyés manger chez eux donc on les a invités à prendre le repas avec nous à la cantine donc c'est là qu'on doit gérer le prix.

Christine TOULOTTE : Les enfants ont un goûter ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui bien sûr les enfants ont un goûter, cela fait partie du contrat signé avec API. Oui il y a un cahier des charges à respecter donc si nous n'avons pas le droit, enfin si nous n'avons pas notre goûter donc il faut contacter API pour que le lendemain ils fassent le nécessaire mais oui le goûter est compris bien sûr.

André FLAJOLET : On reviendra devant vous au Conseil Municipal de Juin pour vous demander l'autorisation d'embaucher un certain nombre de jeunes (étudiants ou manuels) pour tous les travaux d'entretien, de restauration car c'est nous qui assurons le service après repas dans tout cela. Sur les tarifs cantine, pas de souci ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Sandrine toujours pour la garderie Juillet et Août.

Tarifs Garderie Juillet et Août 2024

Sandrine HANNEDOUCHE : Je termine avec les tarifs de la garderie qui vont être appliqués pour le mois de Juillet et le mois d'Août. Donc même chose on reprend les mêmes tarifs que ceux de l'année dernière. Donc elle fonctionne 2 heures le matin et une heure le soir donc cela permet aux parents de pouvoir déposer leurs enfants assez tôt le matin et puis une heure le soir après la structure d'accueil. Même chose je vous laisse regarder les tarifs qui sont identiques à ceux de l'année dernière.

Monsieur le Maire : Pas de souci ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Un grand merci

Vote du Budget Primitif 2024

André FLAJOLET : Vote du Budget Primitif, Benoit

Benoit DELBECQUE : Merci pour ta présentation Sandrine. Avant de vous présenter le BP 2024, je voudrais répondre à une question de l'opposition de Monsieur Dominique GALLOIS par rapport au compte de gestion 2023 sur les 37 627,22 euros. Ces 37 627,22 euros correspondent à une échéance d'emprunt de 2023 qui n'a pas pu passer faute de crédit au chapitre. Selon les dires de Christelle, notre perceuteur lui a dit de les passer en 2024.

Dominique GALLOIS : Ah ben il a pas le choix

Benoit DELBECQUE : Il n'a pas le choix mais moi ce qui m'interpelle si tu veux c'est que pour mémoire lors du Conseil Municipal de novembre 2023 où nous avons passé la dernière DM, la DM 3, nous avons, Laure et moi-même, demandé à Christelle si nous avions lieu de faire une DM en fonctionnement. La question a été posée, elle nous a dit il n'y a pas de DM à faire en fonctionnement. Sauf, qu'il y aurait eu une DM à faire parce qu'il manquait environ 20 000 euros pour passer ce chapitre-là.

Dominique GALLOIS : Donc tu me dis que ce sont des charges d'emprunt donc c'est et de l'investissement et du fonctionnement ? Il y a une partie en capital

Laure DEBEAUMONT : Oui

Benoit DELBECQUE : Tout à fait

Dominique GALLOIS : Mais ça c'est par rapport à votre échéancier d'emprunt, vous savez exactement l'échéance à venir, ce n'est pas Christelle, ou le percepteur ou le bon dieu c'est vous. Quand on fait un budget, d'ailleurs c'est ce que je demandais tout à l'heure, moi j'aimerais bien avoir la vraie maquette budgétaire dans laquelle on voit les effectifs, les emprunts et l'échéance d'emprunt on les connaît quand vous faites un contrat, vous les connaissez. Alors voilà ça arrive de se tromper.

Benoît DELBECQUE : Il faut savoir qu'on a une évolution de taux fortement suite aux emprunts de la gendarmerie où il y a des taux qui se sont envolés, par rapport à l'indexation sur le taux du livret A et sur l'indexation de l'inflation. L'inflation qui est quand même relativement importante donc il aurait fallu faire un ajustement en cours de mandat, la DM en novembre aurait pu être faite sauf qu'elle n'a pas été faite.

Dominique GALLOIS : Oui

Benoît DELBECQUE : Donc là, je suis désolé, je mets en cause quand même nos services, enfin Christelle, elle aurait dû m'alerter sur ce point-là.

Dominique GALLOIS : Moi je ne mets en cause personne.

André FLAJOLET : Permettez à Benoit de vous donner une explication

Dominique GALLOIS : Merci mais ça veut dire que les résultats qui nous ont été présentés la semaine dernière donc ne sont pas sincères, de ce que tu me dis, et au lieu de démarrer avec un excédent de 37 000 non pardon de 51 000, on démarre avec un excédent de 13 000 on est d'accord ?

Benoît DELBECQUE : On est d'accord sur le principe. Toujours est-il que je t'avais dit la dernière fois qu'en recettes sur les restes à réaliser nous étions à plus 646 mais je n'avais même pas intégré les 27 000 euros de la FDE, on n'avait pas de notification donc nous étions bien supérieurs à ça, voilà mais la réponse est qu'il est quand même dommage quand on demande s'il faut faire une modification en fonctionnement, qu'on nous dit qu'il ne faut pas en faire quand il y en a une à faire, c'est tout.

Donc ce soir, on va passer au budget primitif 2024. L'acte principal de cette réunion c'est le Budget Primitif 2024 qui est marqué vous verrez par une stabilité des taux d'imposition, une réduction de la capacité d'autofinancement, une absence de recours à l'emprunt mais aussi par des charges ponctuelles dues aux inondations tant en matériels qu'en charge salariale.

D'ailleurs nous avons eu un remboursement de la Préfecture à hauteur de 50 000 euros que vous allez voir dans ce budget qui est dans le budget primitif en fonctionnement mais néanmoins il y a des coûts à induire que nous ne connaissons pas, que nous n'avons pu chiffrer, il y a quand même une charge conséquente suite aux inondations, en matériels car nous avons eu beaucoup de casse au niveau matériel et en charge de personnel.

Une augmentation du coût des emprunts qui alourdit la charge de remboursement de la dette, ceci dans l'attente de résultat de notre demande, on a demandé pour changer l'index, le calcul de l'index. Donc le coût se basait sur le taux du livret A et l'inflation mais revenir que sur le taux du livret A. Alors ceci nous conduit à lisser les gros investissements, à maintenir un haut niveau de services, une adaptation de quelques tarifs de services, vous verrez tout à l'heure nous avons adapté quelques tarifs au niveau des prestations extérieures, et un resserrement des crédits de fonctionnement.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Nous avons aussi un retard dans la restructuration de la dette puisque nous avons prévu une vente de la gendarmerie mais suite à des dégâts avec des difficultés d'assurances dommages/ouvrages qui ont retardé cet événement donc aujourd'hui nous avons quelques dégâts sur la

gendarmerie à régler au niveau dommages/ouvrages. Dès que cela est réglé, nous pourrions envisager une restructuration de notre dette à ce niveau-là.

Ensuite, je vous propose de prendre le budget primitif en dépenses, en fonctionnement. Ce tableau que vous avez, donc toutes ces dépenses et ces recettes ont été vues bien sûr en commission de finances il y a une quinzaine de jours. Donc là on peut passer je pense chapitre par chapitre, on ne va pas aller dans le détail. Simplement sur la première page de dépenses, je vais aller un peu dans le détail pour que vous puissiez comprendre les plus gros postes.

Donc en chapitre 11, charges à caractère général, en dépenses, nous avons mis au BP 2024, 1 308 622 euros. Si vous voyez les grosses dépenses au niveau du chapitre 60632, fournitures de petits équipements, nous avons mis 164 408 euros. Ça reprend quoi ? Ce sont les travaux en régie, vous avez le couloir du CLSH pour 5 200 euros, vous savez c'est le passage entre la dernière classe à l'école primaire pour aller dans le local de la régie du CLSH, c'est aussi une issue de secours donc il y a une importance de faire les travaux. Il y a le pignon de la salle des fêtes pour 3 700 euros donc là c'est le pignon arrière de la salle des fêtes où l'on a des infiltrations, il y a la passerelle de l'école maternelle pour 19 900 euros et il y a le mur d'enceinte de l'école primaire, tout le mur d'enceinte qui est devant toute l'école primaire.

Dans ce chapitre-là, fournitures de petits équipements, vous avez à peu près 43 000 qui sont mis pour équilibrer la section de fonctionnement en dépenses et en recettes, avant nous avions un chapitre 022 pour les dépenses imprévues, vous verrez qu'après avec le taux de fongibilité, nous n'avons plus ce chapitre donc on l'a remis dans un des chapitres comme on faisait auparavant. Au chapitre 60633, fournitures de voirie, on a remis 15 000 euros. Donc là vous avez 3 000 euros de panneaux, on a remis 1 500 euros pour des poubelles, 4 000 euros pour du sel. Nous avons passé beaucoup de sel cet hiver après les inondations, nous avons eu une période de gel très importante et nous avons utilisé beaucoup de sel. Il y a aussi des platines LED, j'ai demandé à nos services quand on a un éclairage public qui est défectueux, généralement c'est la platine LED qui est défectueuse. Il faut quand même avoir du stock pour pouvoir intervenir et changer et pas faire commande par commande donc on aura un peu de stock à hauteur de 5 000 euros et il y a aussi quelques achats de cailloux.

Un chapitre également important donc le 615221, entretien et réparation de bâtiments publics, donc là vous avez la révision des menuiseries de l'école primaire pour 17 500 euros, la réfection du préau pour 16 500 euros et après c'est la sécurité incendie.

Vous avez au chapitre 615231, voiries, à hauteur de 80 000 euros, vous avez des purges pour la rue d'Aire 60 000 euros avec un gravillonnage bi-couche également pour le Chemin Ringot. Alors quand je parle rue d'Aire c'est vraiment la partie située entre l'intersection Bas Hamel vers la rue de l'Escalvent, c'est toute la partie qu'on devait imperméabiliser l'an dernier et que l'on n'a pas fait et que l'on souhaite faire cette année.

Ensuite vous avez au chapitre 12, charges de personnels et frais assimilés, nous avons mis 1 452 200 euros, Atténuations de produits 1 060 euros, chapitre 65, autres charges de gestion courante 194 360 euros, chapitre 66, charges financières 344 558 euros, chapitre 67, charges exceptionnelles 500 euros, les opérations d'ordre pour 141 941 euros, ce qui nous amène à un total de dépenses en fonctionnement de 3 443 241 euros.

Maintenant nous allons prendre la partie recettes, vous avez au chapitre 13, atténuations de charges pour 14 000 euros, chapitre 70, produits des services du domaine et ventes diverses 214 784 euros, opérations d'ordre 108 640 euros où là vous retrouvez les travaux en régie, mais là avec la main d'œuvre, travaux,

fournitures plus main d'œuvre. On retrouve tout ce que je vous ai dit tout à l'heure, impôts et taxes 1 709 252 euros, chapitre 74 dotations, subventions et participations 866 631,30 euros, chapitre 75, autres produits de gestion courante, 393 971 euros donc là ici vous avez la location de la salle des fêtes, la location de la salle Birgy, vous avez toutes les locations que l'on peut avoir, tout est dedans. Au chapitre 76, produits financiers 25 euros, chapitre 77, produits exceptionnels, 84 850 euros ce qui nous amène à un total de recettes de fonctionnement de 3 443 241 euros, ce chiffre comme je vous l'ai dit tout à l'heure, a été équilibré en mettant 42 946 euros au chapitre 60632, autres fournitures de petits équipements. Voilà pour le fonctionnement.

Dominique GALLOIS : Comment tu vois les choses Benoit ? Tu continues ?

Benoit DELBECQUE : Comme tu veux. Tu veux poser des questions en fonctionnement ? Vas-y.

Dominique GALLOIS : Oui j'en ai quelques-unes. Simplement une petite remarque. Tu dis, tu disais dans les propos qui étaient intéressants tout à l'heure en introduction que cette année il y avait un resserrement des dépenses, on est d'accord ?

Benoit DELBECQUE : Oui

Dominique GALLOIS : Si je prends le budget de l'année dernière auquel j'enlève l'autofinancement de 300 000 euros que l'on n'a pas cette année, cela faisait un budget de 415 000 euros, vous dépensez 3 000 000 euros, vous prévoyez 3 443 000 euros je ne vois pas le resserrement mais c'est simplement une remarque. Je ne vois pas le resserrement des dépenses. Sur les recettes de fonctionnement, je m'interrogeais sur 2 lignes et comme je n'étais pas à la commission, sur le chapitre 75, il y a deux sommes au 75738 et 75788, 53 000 euros, il y a 115 000 euros à peu près là.

Benoit DELBECQUE : Chapitre 75

Dominique GALLOIS : Oui, chapitre 75, c'est quoi

Benoit DELBECQUE : Autres produits de gestion courante à 393 000 euros. Donc nous avons des locations de salle des fêtes de 3 450, Birgy 7 700 euros, l'antenne relais orange on est à 4 400 euros, loyer Sourires d'Artistes 8 400 euros, SA la Méroise 30 000 euros, perception 14 000 euros plus rattrapage de 2023.

Dominique GALLOIS : ça c'est le 752 ?

Benoit DELBECQUE : Voilà ça c'est le 752

Dominique GALLOIS : C'est les deux autres lignes.

Benoit DELBECQUE : C'est les deux autres lignes, excuse-moi. Alors sur le 75738, là nous avons des frais de fonctionnement inondations, c'est la dotation justement que nous avons perçu.

André FLAJOLET : Retour de l'Etat, en principe, première tranche.

Dominique GALLOIS : D'accord.

Benoit DELBECQUE : Les 53 971 euros, c'est ce que je disais tout à l'heure en préambule. Malgré les augmentations de coûts de charges de fonctionnement importants suite aux inondations, nous avons déjà eu un remboursement qui figure dans ce BP.

Dominique GALLOIS : j'avais une deuxième question : vous présentez le budget en mettant la cession 775 ?

Benoît DELBECQUE : Quoi, je n'ai pas compris, excuse-moi

Dominique GALLOIS : Est-ce que vous présentez le budget à la Préfecture et au Trésor Public en mettant la somme de 82 800 euros au compte 775 ?

Benoît DELBECQUE : 775 ?

Dominique GALLOIS : Juste en dessous de ce que l'on vient de voir. Vous le présentez comme ça ? Cela ne se fait plus depuis des années, normalement ça ne passe pas. C'est un conseil d'ami.

Laure DEBEAUMONT : Pourtant on a interrogé la perception justement étant donné avec la M57 les nouveaux articles, à savoir à quel article...

Dominique GALLOIS : Cela s'exécute au 775 et ça se prévoit au chapitre 024 c'est une ressource d'investissement. Mais bon laissons comme ça, voyez avec. Donc on est bien d'accord, il n'y a pas d'autofinancement, mais vous avez quand même une petite réserve ?

Benoît DELBECQUE : Une petite réserve

Dominique GALLOIS : Une petite réserve qui a été mise, donc cela veut dire que s'il n'y a pas d'autofinancement il y aura pour la troisième année consécutive une capacité d'autofinancement l'année prochaine négative puisqu'il va falloir rembourser les emprunts, donc cela va faire 3 ans consécutifs que la CAF nette est négative sinon moi sur les recettes, je n'ai pas de, à part les 2 questions que j'ai posées, je n'ai pas de remarque particulière. J'ai noté que c'était une évaluation prudentielle donc ça me va bien et qu'est-ce que j'avais noté également, non c'est tout, sur le fonctionnement c'est tout. Je m'interroge sur le 775 mais je te laisse voir avec les services.

Benoît DELBECQUE : Je vous propose de passer à l'investissement

Francis DELPLACE : Benoit c'était quoi les 82 800 euros ?

Benoît DELBECQUE : C'est les ventes de terrains

Dominique GALLOIS : Mais tu l'as aussi en dépenses ?

Laure DEBEAUMONT : Oui

Dominique GALLOIS : Vous l'avez mis en dépenses aussi donc vous vendez un terrain au prix auquel vous l'avez acheté

Benoît DELBECQUE : Tu as une vente à Josien et une vente à Mariage, plus une vente à Haverskerque

Dominique GALLOIS : Parce qu'en fait, là quand on regarde le budget, tu n'as pas de recettes parce qu'il y a la même somme en recettes, qu'en dépenses

Benoît DELBECQUE : Ça équilibre

Dominique GALLOIS : Et donc non quand tu vends quelque chose tu gagnes de l'argent, pour moi ce n'est pas bien présenté mais bon

Benoît DELBECQUE : Donc en Budget Primitif, en investissement, vous avez ce tableau. Donc Services Techniques, opération 103 nous avons mis au BP un véhicule pour les Services Techniques pour 21 000 euros. C'est un véhicule si vous voulez pour Sylvain, à priori il y a vraiment une nécessité d'avoir un véhicule puisqu'il monopolise un véhicule fourgon qui pourrait servir à nos équipes au lieu de prendre un tracteur et il y aurait plus d'efficacité. Nous avons également du matériel aux Services Techniques à

hauteur de 4 120 euros, c'est des petits équipements, ce sont des débroussailleuses, des petits équipements pour fonctionner au quotidien, en mairie, autres bâtiments, opération 104 nous mettons au BP 106 630 euros en dépenses

Dominique GALLOIS : 105 630

Benoît DELBECQUE : Oui excusez-moi j'ai une petite différence avec vous par rapport à ce que vous avez eu dans votre enveloppe. On a rajouté 1 000 euros puisque si vous voulez juste au moment où on vous a envoyé les documents nous avons eu une panne sur un réfrigérateur à la salle Birgy, le réfrigérateur est tombé en panne. Pour le BP, pour vous envoyer les documents, on vous a mis une estimation à 2 000 euros mais aujourd'hui depuis on a fait un devis et on est plutôt à 3 000 euros donc je vous propose de mettre 3 000 euros au niveau du réfrigérateur salle Birgy, ce qui fait monter à 106 630 euros. Oui je m'en excuse vous avez une différence par rapport à ce que vous avez en document. On a mis des cuves de récupération des eaux de pluie à hauteur de 3 000 euros donc c'est la récupération d'eau de pluie pour la mairie, pour les différentes salles. Au niveau de l'école primaire, couloir d'accès régie CLSH, ce que vous avez vu tout à l'heure à la fois en matériaux sur le fonctionnement en dépenses mais en matériaux et en main d'œuvre en recettes de fonctionnement, là vous retrouvez en dépenses d'investissement ce même chiffre 19 120 euros, donc le réfrigérateur salle Birgy, vous mettez 3 000 euros au lieu de 2 000, local ACPG 10 000, c'est les travaux en régie, ordinateur mairie, nous avons besoin d'un ordinateur à hauteur de 1 200 euros, jeu Ecole maternelle c'est le jeu dans la cour de l'école qui est relativement vétuste et plus que vétuste. Il est vraiment temps que l'on change, là il est prévu à hauteur de 5 000 euros, rénovation toiture de la salle des sports, là nous avons mis 55 310 euros. Nous avons une fuite sur la toiture de la salle des sports, c'est la partie toiture terrasse, là il y a lieu de reprendre totalement cette partie-là donc 55 310 euros. Nous avons également la chaudière de la perception qui a rendu l'âme, cette chaudière a 16 ans. La rénover, je pense que c'est complètement absurde, on va la changer il y en a pour 10 000 euros.

Au niveau recettes, nous avons en face acquisitions immobilières, opération 106, vous avez la vente à Haverskerque pour 4 950 euros, la vente au Bas Hamel pour 120 000 euros et l'autre vente au Bas Hamel pour 200 000 euros, c'était ce qui était déjà mis l'an dernier et vous avez aussi la vente à la SCI HKJC, c'est la vente à Mr JOSIEN dans la partie rue des Amuzoires donc on est à 342 800 euros.

Au niveau réparations voies communales, opération 107, nous avons mis une provision pour réparations lourdes au niveau des ponts et aqueducs, nous avons eu un audit réalisé par les services de l'Etat, nous avons quelques réfections à faire de ponts. Il y a quand même des ponts entre temps qui ont été faits mais il en reste encore à faire. Nous avons en restes à réaliser des frais d'étude pour le Chemin de Ceinture à hauteur de 75 456 euros, c'était déjà inscrit l'an dernier. Nous avons en face en recettes du Leader, en reste à réaliser, pour 26 933 euros et 18 444 euros, cela correspond au parking pêcheurs et aux aménagements sur les Berges de la Lys. Leader on est sûr de l'avoir mais c'est très très long à percevoir les subventions.

Au niveau de l'opération 13, écoles, nous avons inscrit la renaturation de la cour de l'école primaire pour 33 000 euros. En restes à réaliser, nous avons des chaises et bancs pour l'école maternelle et école primaire à hauteur 1 250 euros, le mur d'enceinte de l'école primaire, travaux en régie pour 18 800 euros, la réfection de la passerelle à l'école maternelle, travaux en régie, pour 45 420 euros, la réfection de la passerelle, travaux entreprises pour 22 100 euros, en face vous avez du Fonds Vert pour 8 250 euros, le Conseil Départemental pour 9 050 euros, une DSEC pour 34 404 euros et l'Agence de l'Eau pour 13 933 euros, ce qui nous fait un total de recettes de 65 637 euros pour l'opération 13. Laure me fait remarquer que le mur d'enceinte école primaire les 18 800 euros ne sont pas ajoutés dans le tableau

total. Oui donc on va réajuster pour équilibrer le budget à la fin, puisque nous n'avons pas le droit d'être en positif à priori

Dominique GALLOIS : Si

Benoît DELBECQUE : Oui, tu nous dis oui mais à Lillers on nous dit non. Donc si tu veux nous avons mis en provision, dans le chapitre « Provisions Réparations Lourdes » 62 240 euros. Je suis d'accord, cela me paraît absurde de ne pas pouvoir mettre en positif mais bon,

Salles communales opération 33, nous avons le pignon de la salle des fêtes pour 15 300 euros, le cimetière nous avons des travaux, opération 27, à hauteur de 91 000 euros qui est un reste à réaliser. Là les travaux sont en cours, ils sont même quasiment terminés.

Alors en acquisitions immobilières, vous avez en face, la vente à Carrefour en opération 28, à hauteur de 139 360 euros, ça c'est aussi une recette que nous devons percevoir, ensuite vous avez éclairage public, opération 30, diverses rues, nous avons en restes à réaliser 91 000 euros, nous avons rajouter 30 000 euros pour faire l'intégralité de la commune, ce qui nous amène à 121 000 euros, en face nous avons une FDE pour 36 600 euros, une DETR pour 20 019 euros et un Fonds Vert pour 20 019 euros également.

En P3, opération 34, externalisation de chauffage, nous avons 1 500 euros en prévisionnel, hospice, opération 50, nous avons en restes à réaliser 2 174 113,17 euros, nous ajoutons 379 500 euros, ce qui nous amène à 2 553 613,17 euros, alors en restes à réaliser pour le clos couvert 246 351,45 euros, l'intérieur de la Maison des Associations 937 968,25 euros et nous ajoutons des avenants au BP à hauteur de 200 000 euros, ce qui correspond à plusieurs choses, c'est de l'éclairage extérieur, c'est du plancher, il y a plusieurs choses dedans, si vous voulez le savoir on peut vous donner le détail il n'y a aucun souci, on rajoute également pour la maison des associations, le premier équipement donc 179 500 euros (les tables, chaises, tous les premiers équipements qu'il faudra mettre dans la maison des associations), nous avons ensuite logements étudiant en restes à réaliser pour 778 870,76 euros et une maîtrise d'œuvre pour 52 963,21 euros.

En face de tout ça, vous avez un reste à réaliser en recettes à 1 337 702 euros et nous avons des nouvelles recettes qui sont de 831 529 euros donc une recette du Conseil Départemental de 44 785 euros, une d'Habitat pour 450 000 euros et une FNADT pour 336 744 euros. Ensuite, opérations financières, le capital 392 018 euros, remboursement Banque Postale 899 750 euros, en opérations financières en recettes le FCTVA que nous avons perçu 481 524,94 euros, les amortissements pour 59 140,89 euros et la taxe d'aménagement pour 15 000 euros, ce qui nous amène à un budget équilibré en recettes et en dépenses à 4 444 449 euros, ceci sans recourir à l'emprunt.

Dominique GALLOIS : Benoît, tu étais bien d'accord que la vente Carrefour, on la trouve bien en investissement les 139 000 ?

Benoît DELBELQUE : Oui

Dominique GALLOIS : Donc pourquoi tout à l'heure, la cession de 82 000 euros on ne l'a pas en investissement et on l'a en fonctionnement ? Là vous l'avez bien mis.

Benoît DELBECQUE : Elles ne sont pas dans le même programme, elles sont en opération 106, tu as vente à Haverskerque 4 950 euros, vente à Josien 17 850 euros.

Dominique GALLOIS : Les 82 000 euros sont là-dedans ?

Laure DEBEAUMONT : Oui

Benoît DELBECQUE : Oui tout à fait puisque tu as la vente à Bas Hamel, la première ligne les 120 000 euros où il y a déjà une partie du terrain

Dominique GALLOIS : Oui donc il faudrait enlever les lignes en fonctionnement mais ça devient un détail.

Benoît DELBECQUE : Oui c'est vrai qu'on aurait pu.

Dominique GALLOIS : Oui parce que là vous les mettez à deux endroits. Là elles sont bien là c'est OK et en fonctionnement ce n'est rien, vous avez équilibré et normalement ça ne devrait pas passer. J'ai 3, 4 questions si tu le permets. L'opération 104 en commission on avait une ligne supplémentaire, il y avait plâtrerie pour l'Ecole de Musique qui disparaît.

Benoît DELBECQUE : Alors moi plâtrerie, j'ai souhaité ne pas les mettre puisque nous n'avons pas résorbé le problème d'infiltration. J'ai dit à Jean-Pierre, on ne va pas aller réparer du plâtre alors que l'on n'a pas soldé ce souci d'infiltration, donc je l'ai supprimé, c'est la raison.

Dominique GALLOIS : D'accord ok. L'opération 106, moi ce qui m'intéresse ce sont les ventes. Vous me dites depuis 4 ans que vous mettez ce que vous êtes sûr d'obtenir en recettes. Depuis le début, j'ai demandé à Laure il y a un petit moment et elle a donné satisfaction, de voir les titres de recettes qui correspondent à des ventes de terrains que nous avons délibérées depuis 2020, il y a eu 3-4 cessions. Laure me dit, il n'y a qu'un titre de recettes c'est la vente DELAIRE donc ça veut dire que les autres ce n'est toujours pas fait. Donc ça veut dire qu'on a mis des recettes au budget dont on n'est pas sûr d'avoir contrairement à ce que vous dites tout le temps. Moi je mets des recettes quand je suis sûr donc là pour ces 4 là, vous avez un compromis, quelque chose ou ?

Benoît DELBECQUE : La vente à Haverskerque, elle est faite.

Dominique GALLOIS : Elle est faite ?

Benoît DELBECQUE : Oui, la vente à Josien, elle est faite 17 850 euros.

Dominique GALLOIS : OK. Quand tu dis elle est faite ?

Laure DEBEAUMONT : Elle est signée

Benoît DELBECQUE : Elle est signée. La vente également pour l'un des terrains Bas Hamel est signée donc là si tu veux il y avait toute la partie du dépôt de permis de construire, les délais de recours donc c'est arrivé à échéance donc aujourd'hui nous allons être payé sur cette somme là il n'y a aucun souci, reste effectivement 60 000 euros sur une des ventes Bas Hamel, ce terrain il faut le vendre simplement quand on met le panneau « A vendre » sur le terrain, le lendemain il est enlevé, ça doit déranger quelqu'un donc il est temps, on en a discuté avec Laure, il est temps de mettre ça chez un notaire pour la vente car mettre un panneau c'est bien gentil mais à un moment donné, il y a un petit malin qui nous l'enlève tous les jours.

Dominique GALLOIS : Oui il faut le faire.

Christian GALLOIS : Il ne faut pas traîner car avec la révision du PLU, on ne pourra peut-être plus bâtir là.

André FLAJOLET : On est d'accord.

Dominique GALLOIS : Merci. L'opération 50, logements étudiants

Benoît DELBECQUE : Opération 50, logements étudiants, oui

Dominique GALLOIS : On a des travaux pour 778 000 euros et on vend pour 450 000 euros donc ma première question c'est pourquoi on vend en dessous ? Et la deuxième question qui s'adresse à Monsieur le Maire, donc Habitat, je suppose que c'est Habitat Hauts-de-France c'est ça ? Etant Président du Conseil de Surveillance de HLI qui est une filiale est-ce qu'il n'y a pas de problème à vendre, céder un immeuble, c'est une question ?

André FLAJOLET : Moi je ne prends pas part au vote sur cette affaire pour éviter la confusion des rôles d'accord ? Et je vous ai transmis le communiqué de presse qui vous indique précisément ce qu'il en est, sachant que je suis le Président, ce n'est pas un titre exécutif d'accord ?

Dominique GALLOIS : Conseil de surveillance

André FLAJOLET : Conseil de surveillance, ce n'est pas un titre exécutif et en plus c'est une filiale du groupe.

Dominique GALLOIS : Oui j'ai bien dit que c'était la filiale.

André FLAJOLET : Voilà

Dominique GALLOIS : Et donc pourquoi par rapport aux travaux cette vente de 450 pour quelque chose qui coûte beaucoup plus que ça car là c'est les restes à réaliser donc on a déjà dépensé, on est d'accord ?

André FLAJOLET : Non

Benoît DELBECQUE : Non, on n'a pas encore dépensé, on n'a pas encore démarré les travaux.

Dominique GALLOIS : Pardon, je n'ai pas entendu.

Benoît DELBECQUE : On n'a pas encore démarré les travaux aujourd'hui.

Dominique GALLOIS : Si, ce sont les restes à réaliser, ils sont inscrits.

Benoît DELBECQUE : On l'inscrit en dépenses, ce sont des restes à réaliser.

Dominique GALLOIS : Oui ce sont des restes à réaliser donc c'est quelque chose qui est engagé en 2023 c'est ça ?

Benoît DELBECQUE : Oui tout à fait

Dominique GALLOIS : C'est ça ? On n'a peut-être pas dépensé

Benoît DELBECQUE : On n'a peut-être pas dépensé mais on n'a pas non plus lancé l'ordre de service. L'ordre de service n'est pas parti donc c'est une dépense que si l'on signe demain, c'est au programme.

Dominique GALLOIS : Oui mais la question est que ça coûte au moins 780 000 euros pourquoi le vendre 450, c'est ça la question ? Pourquoi pas vendre au prix ?

André FLAJOLET : Parce que nous avons mis que 2 subventions pour l'instant étant donné que la troisième est hypothétique. Je reviendrai vers vous lorsque nous aurons la garantie de la troisième subvention mais je ne l'inscris pas car je ne suis pas sûr de l'avoir.

Dominique GALLOIS : Mais le prix reste à 450 ?

André FLAJOLET : Le prix restera à 450 pour Habitat sachant que c'est nous qui sommes donneur d'ordre et c'est nous qui récupérons la TVA dans l'ensemble des travaux d'investissements.

Benoît DELBECQUE : Honnêtement je pense que sur cette opération nous serons très bien.

Dominique GALLOIS : Si tu le dis.

Benoît DELBECQUE : Regardes le delta 780, si tu additionnes les 2 chiffres

Dominique GALLOIS : Oui mais moi la question c'est qu'Habitat va acheter quelque chose 450 000 euros qui coûte beaucoup plus cher, c'est ça, est-ce qu'on n'aurait pas pu. Oui vous, vous parlez de l'équilibre de l'opération.

André FLAJOLET : 450 c'est la valeur patrimoniale avant travaux.

Dominique GALLOIS : Oui d'accord.

André FLAJOLET : Voilà d'accord ? Et ensuite les travaux sont garantis par des subventions pour nous permettre une revalorisation patrimoniale, nous ne sommes pas gagnants. Dans cette affaire tout le monde est gagnant.

Benoît DELBECQUE ; L'objectif était de rénover de vieux bâtiments et nous permettre par cette opération de le faire, tout en étant gagnant/gagnant de chaque côté ou du moins pas perdant ni l'un ni l'autre et de faire une belle opération patrimoniale.

Dominique GALLOIS : Ok j'avais une dernière question c'est sur les opérations financières. 392 000 euros c'est un chiffre qui peut-être va changer, c'est ce que tu nous as expliqué tout à l'heure avec l'incertitude par rapport aux taux. Par contre, je voulais revenir sur les 899 000 euros sauf erreur de ma part c'est bien 1 500 000 euros

Benoît DELBECQUE : C'est bien 1 500 000

Dominique GALLOIS : C'est bien 1 500 000 que l'on doit rembourser c'est ça ?

Benoît DELBECQUE : Tout à fait

Dominique GALLOIS : Et là on rembourse que 900 000 ?

Benoît DELBECQUE : Tout à fait

Dominique GALLOIS : Et donc la différence ?

Benoît DELBECQUE : Nous faisons quand même l'effort dans ce budget vous avez vu quand même des investissements sans recourir à l'emprunt, on peut faire des investissements

Dominique GALLOIS : Cela va être dur de recourir à l'emprunt je pense

Benoît DELBECQUE : Et de rembourser ce prêt relais à hauteur de 899 750 euros

Dominique GALLOIS : Oui mais le contrat c'est 1 500 000 euros,

Benoît DELBECQUE : Le contrat c'est 1 500 000 euros, nous avons déjà remboursé 100 000

Dominique GALLOIS : D'intérêts ?

Benoît DELBECQUE : Non, Non. Nous avons déjà remboursé le capital, nous avons déjà remboursé les années précédentes.

Dominique GALLOIS : Combien ?

Benoit DELBECQUE : 100 250

Dominique GALLOIS : D'accord. Donc en fait là il restera

Benoit DELBECQUE : 500 000 euros

Dominique GALLOIS : Pourquoi vous n'honorez pas le contrat alors ?

Benoit DELBECQUE : Comment ?

Dominique GALLOIS : Pourquoi vous n'honorez pas le contrat alors ? Le contrat que j'ai eu, que tu m'as envoyé il prévoit un remboursement in fine de 1 500 000 en octobre.

Benoit DELBECQUE : Tout à fait. Comme j'ai dit tout à l'heure on espérait régler les problèmes d'infiltration de la gendarmerie pour solder ce crédit. Aujourd'hui il y a un léger décalage et après il faut savoir aussi que nous avons des recettes de subvention qui ne sont pas arrivées par rapport au délai des travaux. Je vois, je prends l'esplanade, par exemple autour de la résidence accueil où, notre prêt de 1 500 000, il a été calé par rapport à des subventions.

Dominique GALLOIS : Oui je sais

Benoit DELBECQUE : Ces subventions ne sont pas toutes rentrées, il y a du retard notamment parce que le chantier a pris du retard donc comme le chantier a pris du retard les subventions arrivent en retard ce qui fait qu'on va avoir un léger décalage d'un an pour rembourser cet emprunt à hauteur de 500 000 euros. C'est comme si je vais dire qu'on ouvrirait une ligne de trésorerie, nous demanderons à la Banque Postale soit un report ou soit faire un court terme pour le rembourser car on sait pertinemment que l'an prochain, nous aurons également du FCTVA qui va rentrer de manière importante, conséquente puisque comme on fait de gros travaux on a aussi des entrées d'argent FCTVA et nous aurons les subventions qui ont pris du retard par rapport au retard du chantier, nous aurons la capacité financière pour rembourser ces 500 000 euros l'an prochain.

Christian GALLOIS : En équilibre, ça devrait correspondre au FCTVA

Dominique GALLOIS : La question c'est que tu as un contrat de 1 500 000 que tu dois rembourser en 2 ans et que tu ne peux pas le faire, la question elle est là.

Benoit DELBECQUE : Tu sais Dominique sur des travaux de cette ampleur-là, des lignes de trésorerie il s'en ouvre régulièrement dans les collectivités. C'est comme si on ouvrait une ligne de trésorerie.

André FLAJOLET : Oui alors les mots ont un sens. A savoir qu'avec la Banque Postale, on négocie un report d'échéance donc ça fait partie des discussions que l'on peut avoir, ce n'est pas une question d'honneur mais c'est simplement une question d'efficacité. La deuxième chose, nous n'avons pas inscrit ce que nous espérons avoir en modifiant l'index avec la variation des taux et on ne l'inscrit pas car on n'est pas sûr du résultat donc on vous donne brut de décoffrage, ce sur quoi on peut s'appuyer. Il y a deux incidences-là qui méritent d'être regardées. Je peux comprendre la question de l'opposition mais sachez que du côté de l'exécutif nous faisons en sorte que l'on puisse retrouver très rapidement cet équilibre qui manque de façon temporaire. J'ajoute que sur les questions de Leader nous avons 18 mois de retard sur la rentrée des subventions. Ok bien alors il s'agit de voter là-dessus.

Benoit DELBECQUE : Il y a aussi autre chose à voter

André FLAJOLET : Attends, vote déjà le budget

Benoît DELBECQUE : Il y a aussi la fongibilité de la M57 qui est à voter également

André FLAJOLET : Ah oui d'accord

Benoît DELBECQUE : Alors je ne sais pas si j'en parle maintenant ou après

André FLAJOLET : Fongibilité après en principe non ?

Dominique GALLOIS : Vous pouvez voter le budget.

Benoît DELBECQUE : On peut voter le budget ok.

André FLAJOLET : Alors on vote section fonctionnement, section d'investissement, dépenses, recettes, 4 votes c'est ça ?

Benoît DELBECQUE : On peut voter l'ensemble.

Dominique GALLOIS : On vote tout le budget

Benoît DELBECQUE : Donc qui est pour le Budget Primitif 2024 ? Qui s'abstient ? Et qui est contre ? Ok. Je vous remercie.

Il y a eu également une petite particularité cette année avec le passage à la M57, il y a quelques modifications, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif sur autorisation de l'assemblée délibérante de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite d'un certain pourcentage qui est fixé à 7,5% maximum. Les dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel puisque ce poste là on ne peut pas y toucher, ce qui est tout à fait logique. Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser, sans attendre, des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant. Alors je m'explique avant, par exemple, en fonctionnement, quand il manquait de l'argent, on pouvait dans certains chapitres, on devait faire une DM aujourd'hui vous avez la possibilité, la M57 permet de prendre d'un chapitre à un autre chapitre dans la limite de 7,5% sans passer par une DM. C'est plus facile à gérer. Donc aujourd'hui, on a à voter ce taux qui est le taux maxi de 7,5%. On n'est pas obligé de voter 7,5%, moi je propose de voter 7,5% mais ce n'est pas ça qui va changer grand-chose. Voilà.

André FLAJOLET : Y-a-t-il des questions ? Tout le monde a bien compris ? En fait c'est une facilité qui est donnée à l'exécutif. On n'est pas obligé de convoquer régulièrement pour des petites choses. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non ? A l'unanimité je vous remercie. Nous continuons et nous passons au vote des 4 taxes.

Vote des 4 taxes

Benoît DELBECQUE : Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2024 : Taxe foncière sur les propriétés bâties, 47,67% ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties, 88,75% et taxe d'habitation pour ceux qui en payent encore pour les résidences secondaires, 24,29%. Sachant que nous ne proposons pas de modification de ces taux

pour 2024, ils sont identiques à l'année dernière et aux années précédentes. Pas d'augmentation comme les années précédentes. Est-ce que vous en êtes d'accord ?

André FLAJOLET : Y-a-t-il des questions ? Des interventions ?

Dominique GALLOIS : Oui. Un petit commentaire quand tu ne dis pas d'augmentation évidemment parce que lorsque l'on prend le foncier non bâti, si on cumule le taux de la commune à celui de l'EPCI, la CABBALR on est à 107,87 % là où la moyenne des communes de 3 000 habitants est de 69% donc évidemment on ne peut pas augmenter les taux, cela serait intolérable. Pour la taxe d'habitation maintenant ça devient marginal, je pense qu'il y a très peu de résidences secondaires à Saint-Venant ?

Benoît DELBECQUE : Il y a très peu je pense, ça doit être marginal

Dominique GALLOIS : Oui c'est marginal mais bon le taux est quand même élevé par rapport aux autres mais bon voilà simplement pour dire ça, je me répète tous les ans mais j'aimerais entendre un jour, peut-être, de faire un effort sur la fiscalité car elle est quand même très forte à Saint-Venant. Les bases locatives sont peut-être..

Benoît DELBECQUE : Nos bases locatives sont relativement basses

Dominique GALLOIS : Alors nos bases locatives sont basses sauf pour les constructions. Moi je vais donner mon exemple personnel, quand je suis arrivé, je payais 3 200 euros d'impôts locaux foncier, habitation, pas de gaz, pas d'assainissement, un éclairage public qui est arrivé après, de l'eau dans la rue, enfin c'était un peu fort de café quand même mais bon c'était mon expérience personnelle pour vous dire quand même que les valeurs locatives pour ceux qui arrivent aujourd'hui, c'est quand même assez oppressant, voilà.

Benoît DELBECQUE : Je te rassure je payais bien aussi mais il faut savoir que la taxe d'habitation est aussi imposée en fonction des revenus sur la taxe d'habitation à l'époque et en fonction du nombre d'enfants. Aujourd'hui, cette taxe d'habitation que moi je trouvais injuste, aujourd'hui elle n'existe plus et c'est une bonne chose. Nos valeurs locatives sur la commune certes sont relativement faibles, il est vrai qu'aujourd'hui les maisons anciennes payent peu et en revanche si vous avez le malheur de faire une déclaration de travaux, on pense à vous, ce n'est pas nous qui pensons à vous, les services de l'état l'ajoutent à la valeur locative et c'est vrai que les maisons les plus récentes payent plus chères que les maisons les plus anciennes mais nous restons quand même dans un ordre acceptable par rapport à ce qui peut se passer à côté. Ma fille vient d'acheter à l'extérieur, je peux vous dire ça ne fait que 70m² et elle paie bien plus cher que nous, ça me rassure.

Dominique GALLOIS : Oui mais après il faut comparer ce qui est comparable. Elle a peut-être des services que toi tu n'as pas.

André FLAJOLET : Je constate simplement qu'encore ferais-je des efforts substantiels, un point de fiscalité représente 15 000 euros.

Benoît DELBECQUE : Je veux ajouter quand même, on nous dit qu'on ne fait pas d'effort. Certes on ne fait pas d'effort pour baisser les impôts mais on fait des efforts pour ne pas les augmenter au vu des investissements que nous faisons sur la commune. Quand on voit le niveau d'investissement que nous faisons sur notre commune, je pense que nous faisons de gros efforts pour ne pas augmenter cette fiscalité. Les investissements sont quand même lourds de conséquences, vous voyez la rue d'Aire, la rue d'Hurtevent, l'Hospice qui est un budget important, donc je pense que les efforts nous les faisons.

André FLAJOLET : Donc on doit voter les 4 taxes c'est ça ?

Benoit DELBECQUE : Oui

André FLAJOLET : Qui est contre ?

Dominique GALLOIS : les 3 taxes

André FLAJOLET : Les 3 taxes, pardon. Qui est contre ? Ok les autres sont pour ? Je vous remercie.

Subventions CCAS et Caisse des Ecoles

André FLAJOLET : Subventions CCAS et Caisse des Ecoles, nous proposons de reconduire, comme l'an dernier, pour le CCAS 18 000 euros, pour la Caisse des Ecoles 18 000 euros. C'est suffisant, d'après les calculs qui ont été faits, pour qu'ils puissent assurer l'année 2024 dans de bonnes conditions. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? On est d'accord pour l'unanimité ? Je vous remercie.

Subventions aux associations 2024

André FLAJOLET : Benoit travaille un peu. Sachant que vous aurez 3 demandes de subventions exceptionnelles après.

Benoit DELBECQUE : Par rapport aux subventions des associations donc cette année nous n'avons pas reconduit le document à remplir complètement puisque nous avons fait l'an dernier une étude plus approfondie par contre il est toujours et il sera toujours sollicité pour l'octroi de cette subvention, le bilan moral et le bilan financier qui est une évidence et qui va de pair. Donc au niveau de la commission, ce qu'on proposait, c'était de reprendre comme on avait fait les ajustements nécessaires l'an dernier, de reprendre à valeur égale à 2023 les montants de subventions pour 2024. Je pense que ce document vous l'avez eu donc nous remettons la même chose pour 2024 sur l'ensemble des associations puisque toutes avaient été réévaluées l'an dernier déjà mais sous conditions qu'on nous donne bien le bilan moral et financier. Donc le montant total est de 42 731 euros. Oui Christian ?

Christian GALLOIS : Pour les ACPG/CATM s'est calculé en fonction de l'effectif ?

André FLAJOLET : Ça sera calculé en fonction de l'effectif qui nous sera donné. J'ai demandé à Benoit pour être clair car nous avons fait un énorme travail de vérification, j'ai dit à Benoit finalement de façon aléatoire, on va vérifier 1,2 ou 3 comptabilités non pas pour dire on a une suspicion mais simplement pour montrer que l'on est garant de la distribution de fonds publics donc les fonds publics doivent être bien utilisés. Par exemple, les Anciens Combattants à un moment donné, ils râlaient car tous les ans on leur demandait quel était le nombre d'effectif, de personnes étant donné que les ayants droits qui viennent s'ajouter ne sont pas comptabilisés mais on peut aussi parfaitement imaginer qu'à un moment donné telle association, n'importe laquelle on lui dit : vous avez fait telle opération, donnez votre bilan. On est tout à fait en droit de le faire. C'est même une question de sérieux là sur cette affaire.

Dominique GALLOIS : Petite intervention sur cette question. En commission cela ne s'est pas vraiment passé comme ça. On n'a pas regardé les dossiers enfin on avait dit qu'on ne redemandait pas. Par contre j'ai fait une proposition de dire on fait le travail par mail. Donc j'ai répondu, Céline a répondu, Francis a répondu. Est-ce que les autres membres de la commission ont répondu ? En disant que l'on était d'accord sur le report automatique, je n'ai pas vu les réponses.

Jean-Marie BÉRON : Moi j'ai répondu

Laure DEBEAUMONT : Jean-Marie par oral, Stéphane par oral

Dominique GALLOIS : Donc tout le monde était d'accord ?

Laure DEBEAUMONT : Oui

Dominique GALLOIS : C'est tout ce que je voulais savoir. Ok merci

André FLAJOLET : Ok ? Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non ? Je vous remercie.

Subventions Exceptionnelles

André FLAJOLET : 3 demandes de subventions exceptionnelles, nous sommes au 25^{ème} anniversaire des Fêtes de la Lys, le Président, ici présent, demande une subvention exceptionnelle de 5 000 euros. Nous sommes dans un gala de l'USBADA, Kick-Boxing... donc tout ce qui est sports innovants pour 2 000 euros et l'Harmonie demande une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un nouveau xylophone de 800 euros, c'est bien ça ? Mon Adjoint aux Affaires Financières me dit que sur le principe il n'y a aucun problème. Pas de souci ? On est d'accord ? Vous, vous ne prenez pas part au vote jeune homme.

Morgan VANYPER : Ni celle-là, ni celle d'avant

André FLAJOLET : D'accord ? Pour les autres vous avez le droit de travailler. Voilà pour les 3 subventions exceptionnelles. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Tarifification horaire au 1er Mai 2024

André FLAJOLET : Tarifification horaire des travaux réalisés par nos services. Nous sommes pour l'instant à 29 euros de l'heure, nous proposons de passer ce tarif à 35 euros de l'heure. C'est pour le calcul des coûts lorsque nos services font des travaux. D'accord ? Pas de souci on est d'accord ? Oui

Dominique GALLOIS : J'aurais aimé, Monsieur le Maire, que dans cette délibération, elle soit un peu plus précise c'est-à-dire qu'elles sont les conditions pour que les services interviennent ? Qui par exemple peut bénéficier d'un service ? EPC, établissement public, le particulier, comme c'était le cas, l'année dernière on a voté une intervention chez Philippe GALLOIS je crois. Est-ce que l'on ne pourrait pas pour l'avenir modifier cette délibération et préciser les cadres d'interventions des Services Techniques car là si vous voulez en termes de modalités c'est très vague, on ne sait pas ce qu'ils peuvent faire.

André FLAJOLET : Oui alors la réalité, vous avez raison de le souligner et je peux l'ajouter cela ne me dérange pas du tout. Faire évoluer cette tarifification horaire, à savoir les Services Techniques ne peuvent intervenir que lorsqu'il y a intérêt général, d'accord ? Là c'était une question sanitaire.

Dominique GALLOIS : Ok d'accord. Mais qui décide, c'est vous ? C'est le conseil ?

Benoît DELBECQUE : On passe en conseil

Laure DEBEAUMONT : Cela passe toujours en conseil

Dominique GALLOIS : C'est bien de le préciser dans la délibération

André FLAJOLET : Alors la notion d'intérêt général (sécurité, sanitaire...) d'accord ?

Dominique GALLOIS : D'accord

Francis DELPLACE : Donc là à partir de quelle date ?

André FLAJOLET : Comment ?

Francis DELPLACE : Tarifification horaire ?

Christian GALLOIS : A partir d'aujourd'hui ?

Laure DEBEAUMONT : 1^{er} Mai

Dominique GALLOIS : D'aujourd'hui ?

André FLAJOLET : 1^{er} Mai

Tarifs Municipaux 2024 – Modification de la délibération n°2023-075 du 21 Novembre 2023

André FLAJOLET : Alors nous avons une modification de la délibération n°2023-075 du 21 Novembre 2023, vous avez voté « forfait de mise à disposition de salle pour les associations », c'est une délibération sur les tarifs de location de la Salle des Fêtes, de la Salle Birgy. Je vous demande simplement d'ajouter, et je vous l'ai dit tout à l'heure, « et les établissements extérieurs » (EPSM, ITEP...) qui de plus en plus demandent des salles pour faire un certain nombre de manifestations. Pas de souci ? On est d'accord ? Je vous en remercie.

Questions diverses

André FLAJOLET : Dans les questions diverses, j'ai une question qui concerne les toilettes publiques le long de la Lys. En principe, ils doivent être réinstallés dans les jours qui viennent.

Benoit DELBECQUE : La commande a été passée il y a un peu plus d'un mois

André FLAJOLET : Pour la clarté, Monsieur GALLOIS, je vous ai donné le communiqué de presse de jeudi dernier et je peux le mettre à tout le monde si vous le souhaitez sur le fait que je sois nommé président du conseil de surveillance de HLI pour qu'il y ait une clarté absolue là-dessus et enfin dernière clarté absolue, j'ai reçu de l'association « Aiguille » une demande concernant la possibilité d'un moratoire visant à s'asseoir sur toutes les autorisations d'implantation à la technologie mais une mise en place de l'exposition au champ magnétique et bien de toute façon la demande était déjà partie, la demande de mesure d'exposition au champ magnétique a été signifiée par moi-même le 15 Avril et elle est partie pour les Services Techniques.

Avant que vous partiez car je n'ai pas d'autres questions, j'ai un petit tableau où il m'intéresserait d'avoir votre avis. Le 9 Juin nous votons, nous pouvons voter, nous devons voter, nous votons pour les élections européennes et donc il y a des tours de garde à prendre. J'espère qu'il ne fera pas beau donc pour ne pas allonger la soirée vous recevrez demain dans votre boîte mail le tableau d'accord ? Ce qui vous permettra de vous inscrire, je vais dire au minimum sur deux séquences. Je vous en remercie mais je comprends que si certains sont en vacances voilà.

Ok ça vous va comme ça, merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
André FLAJOLET



Le Secrétaire,
Christian GALLOIS